

CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 mai 2017

Présents : MM . TULARS Bernard, MANSENCAL Christian, MONNIER Philippe, ROUCHET Alain, BENTEJAC Francis, DAUDET Bernard, DANFLOUS Jean-Louis, Mmes FERRAND Françoise, De FREITAS Patricia, CHANCELLE Marie-Ange.

Absent excusé : RIOLLOT Yves (pouvoir donné à B. TULARS)

Secrétaire de séance : M. MONNIER Philippe

Convocation le 22 mai 2017

La réunion débute à 18h00.

En préambule de la réunion Xavier & Myriam Lagarde, gérants de l'S-Caudais, sont venus échanger avec les membres du Conseil Municipal sur l'éventualité d'une réactivation de l'épicerie, partie du Multiple Rural avec le restaurant. Bien qu'ils n'y soient pas opposés, ils déplorent l'absence d'étude de marché et l'obligation d'un besoin en personnel pour tenir la permanence, sans oublier la prévision d'une éventuelle fermeture du restaurant pendant l'hiver. Ph. Monnier suggère de publier un questionnaire sur ce sujet dans le « Petit Journal » ; la discussion pourra être remise à l'ordre du jour à ce moment-là.

I – Compte-rendu de la réunion du 12 avril :

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II- Délibérations :

1) Mise en place du RIFSEEP

L'information sur le nouveau régime indemnitaire des agents communaux a été faite aux membres du Conseil Municipal au cours de la réunion du 20 février. L'objet de cette délibération est la mise en place effective de ce régime pour nos agents au 1^{er} juin.

Le maire rappelle que le RIFSEEP remplace les primes et indemnités existantes et est composé de 2 primes (une indemnité de fonctions et un complément indemnitaire).

Afin que le salaire de nos agents soit aligné sur celui des agents de la CDC et d'autres collectivités, M. le maire propose d'une part, 3 300€ d'indemnité de fonction (IFSE) et, d'autre part, 300€ de complément indemnitaire (CIA). Ces primes seront calculées au prorata du temps de travail de chaque agent (100% pour G. Antonutti, 50% pour K. Nadeau & 15% pour C. Caliot). La charge salariale supplémentaire annuelle sera de 3 430€.

La mise en place du RIFSEEP est acceptée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

2) Rénovation du Monument aux Morts :

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de restaurer la statue du Monument aux Morts qui ne cesse de se détériorer. Vu le devis de 4 800€ établi par M. Lambert, métallier d'art, il y a lieu de solliciter une subvention de 20% auprès du Ministère de la Défense.

Le Conseil Municipal adopte cette demande à l'unanimité.

3) Attribution du FDAEC :

Suite à modification des opérations d'investissement il est nécessaire de modifier la délibération du 12 avril comme suit :

- Aménagement d'un terrain de boules : 3 288€ HT

- Achat d'une voiture utilitaire : 5 303€ HT
- Achat d'une remorque : 1 444,37€ HT
- Bureau du secrétariat de la mairie : 2 115,73€ HT

ce qui représente un coût total de 12 151,10€ HT, subventionné à hauteur de 8 000€ par le FDAEC.
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette modification.

4) Eglise : demande de subvention pour la restauration des porches et de l'escalier d'accès au clocher :

Dans la continuité des travaux de rénovation de l'église il y aurait lieu de revoir la toiture des petits porches avant et arrière ainsi que l'escalier en bois d'accès au clocher dont plusieurs marches sont entièrement dégradées.

Un devis de 2 754€ HT nous a été fourni par la Sté Bodet pour la restauration de l'escalier; et la Sté JC Charpentes nous a communiqué un devis de 3 717€ HT pour celle des porches.

M. le Maire demande l'autorisation de demander les subventions éligibles pour ces travaux auprès du Conseil Départemental et de la DRAC. Accord lui est donné par le Conseil Municipal.

5) Logements du Presbytère :

Les cumulus des logements du Presbytère sont installés dans le grenier du bâtiment et leur accès n'est possible que par l'appartement occupé actuellement par M. Darricau ce qui, en cas d'absence du locataire, rend impossible tout dépannage; aussi, afin de pallier cette aberration, il a été décidé d'installer un cumulus dans chacun des 2 autres logements. M. le Maire demande l'autorisation de signer un devis de 1 893€ de l'entreprise Fourcade et un devis de 529€ de l'entreprise M-elec. Le conseil municipal lui donne son accord.

6) Travaux du Foyer Rural :

M. le maire demande l'autorisation de signer :

- le devis de 7 234€ HT de l'entreprise Laoué pour repeindre toutes les menuiseries du Foyer – pour info nous avons un autre devis s'élevant à 7 922€ HT,
- le devis de 747€ de l'entreprise Repassat pour réfection de la porte de la cuisine du Foyer.

Accord donné par le Conseil Municipal.

III – Infos & questions diverses.

1) Toitures des bâtiments « Agence postale » & « Bains-Douches » :

Pour ces travaux nous ne possédons que les devis communiqués par la Sté JC Charpentes. La commission « Bâtiments » de se chargera de contacter d'autres entreprises.

2) Mise en place du Bureau de vote pour les 11 & 18 juin (élections législatives)

Le bureau de vote sera tenu par 4 équipes :

De 8.00 à 10.30 : Y. Riollot – B. Daudet – B. Tulars

De 10.30 à 13.00 : Ph. Monnier – M.A. Chancellé – J.L. Danflous

De 13.00 à 15.30 : C. Mansencal – A. Rouchet – P. De Freitas

De 15.30 à 18.00 : F. Ferrand – F. Bentejac – B. Tulars.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 06 juillet à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 19h45.